



FORMATION SUPÉRIEURE



CHEF DE CHANTIER PLÂTRIER
CONSTRUCTEUR À SEC



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Généralités

Les diplômés de la formation de chef de chantier plâtrier constructeur à sec ASEPP/FREPP sont parfaitement qualifiés pour

- La gestion et la planification technique des travaux, aussi bien avant, durant, qu'à la fin d'un chantier
- L'organisation d'un chantier et la coordination avec les maitres d'œuvre et d'ouvrage
- La conduite et l'instruction des artisans, apprentis et du personnel sous leur responsabilité
- L'acquisition et l'entretien du matériel
- L'élaboration des divers rapports et le calcul des métrés.

Les chefs de chantier plâtriers constructeurs à sec ASEPP/FREPP installent des systèmes de construction à sec et d'isolation; ils exécutent des travaux d'enduit et de stucs exigeants dans les domaines du neuf, de la rénovation et de la conservation des biens.

La formation se termine par un examen final divisé en trois épreuves :

- Etudes de cas intégrés sur tous les contenus d'apprentissage
- Travaux de pratique sur un projet pluridisciplinaire
- Entretien professionnel sur des situations complexes

La réussite de cet examen donne droit à l'octroi du diplôme de "Chef de chantier plâtrier constructeur à sec FREPP/ASEPP" interne à l'association.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le certificat de chef de chantier plâtrier constructeur à sec. Ce certificat donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de contremaître plâtrier constructeur à sec ainsi qu'au diplôme fédéral de maître plâtrier.
Conditions d'admission	Etre en possession d'un CFC de plâtrier ou de plâtrier-peintre et justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle, ou être en possession d'un CFC dans un métier voisin du domaine de la construction et justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la branche de la plâtrerie. Pour une formation équivalente, la commission AQ décide de la prise en compte de cette formation acquise hors du cursus de formation (voir art. 9LFPr et l'art. 4 OFPr).
Certification	Certificat de Chef de chantier plâtrier constructeur à sec
Frais d'inscription <i>Sous réserve de modification</i>	Entreprise cotisant CPR ¹ : se renseigner auprès de l'école Entreprise non-cotisante : se renseigner auprès de l'école ¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel. <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Pour d'éventuelles aides complémentaires voir le site www.ecole-construction.ch ou contacter votre association professionnelle.
Lieu	Ecole de la construction, Tolochenaz
Durée	La formation est répartie sur une année et demie pour un total de 424 périodes. Elle se déroule en général les samedis, de plus 1 x 3 et 1 x 2 semaines de cours pratique sont dispensés.
Dates	Se renseigner auprès de l'école
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page

Branche	No	Matière enseignée	Périodes
Technique	T		176
	T-1	Théorie sur les techniques de construction à sec, isolation, plâtrerie	88
	T-2	Logistique de chantier, entretien machines et outillage, AVOR	32
	T-3	Gestion de marchandise, commandes	24
	T-4	Normes, métrés, lecture de plan, dessin et croquis	24
	T-5	Sécurité au travail	8
Communication	C		48
	C-1	Direction des collaborateurs sur le chantier	8
	C-2	Gestion des réceptions de travaux, organisation d'un chantier	16
	C-3	Etude de cas interdisciplinaires	24
Réalisation et exécution (pratique)	P		200
	P-1	Technique du plâtre et de son évolution	60
	P-2	Technique d'isolation	60
	P-3	Technique de construction à sec	80
		TOTAL	424